



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE Paris, 14 juin 2023

### **ADN, AnimFrance, le SATEV, le SEDPA, le SPECT, le SPI, l'USPA, et la SACD signent un premier accord en faveur de l'animation française.**

Au moment où le Festival international du film d'animation d'Annecy s'ouvre, ADN, AnimFrance, le SATEV, le SPECT, le SPI, l'USPA, le SEDPA et la SACD se félicitent de la signature du premier accord entre ADN et la création française d'animation.

Ce partenariat témoigne de la volonté d'ADN, plateforme de vidéo à la demande principalement orientée vers les œuvres d'animation japonaises, d'accompagner le secteur de l'animation française et de proposer une offre diversifiée et différenciante notamment à destination des publics ado-adultes.

Sur la base du décret relatif aux services de médias audiovisuels à la demande, ADN et les organisations de l'audiovisuel se sont mises d'accord sur les éléments suivants, à travers un accord conclu pour une durée de trois ans :

- ADN s'engage à investir à 100 % de son obligation audiovisuelle dans la production d'œuvres patrimoniales ;
- au moins 85 % seront consacrés à des œuvres d'expression originale française et au moins 50 % à des œuvres inédites ;
- au terme d'une montée en charge pendant la durée de l'accord, ADN consacra 75% de son obligation audiovisuelle à des œuvres indépendantes ;
- la durée maximale des droits des œuvres comptabilisées au titre de la production indépendante a été fixée à 48 mois, dont un maximum de 18 mois à titre exclusif pour la France et les territoires européens francophones. En contrepartie et en cohérence avec le modèle des autres éditeurs de services français, ADN bénéficiera d'un droit à recettes sur la base des Accords transparence de 2016 et 2017 et aura la possibilité de détenir des mandats de commercialisation et/ou droits secondaires dans des conditions équitables, transparentes et non discriminatoires quand le producteur délégué ne dispose pas d'une capacité de distribution ou d'un accord-cadre conclu avec un distributeur tiers.

Par cet accord, ADN se place en acteur central de la diffusion d'œuvres d'animation destinées à un public ado-adulte et contribue à la mise en place d'un modèle pérenne de financement pour la création française et la production indépendante.

**À propos d'Animation Digital Network :**

*ADN (Animation Digital Network) est la plus grande plateforme française dédiée à l'animation en vidéo à la demande. Lancé en 2013, le site ADN est né de la fusion des catalogues des éditeurs Kazé et Kana Home Video. Aujourd'hui, le service de VOD propose un large catalogue constamment enrichi de films et de séries issus de l'univers de l'animation. Grâce aux programmes accessibles en H+1 après leur diffusion au Japon, le public français peut ainsi découvrir confortablement et en toute légalité le meilleur de la pop culture japonaise en temps réel, disponible en VOST et/ou VF. Depuis juin 2021, ADN a enrichi son offre avec un catalogue d'animation européenne composé de plus de 2300 épisodes, de films, de court-métrages, de séries européennes et d'animations ado-adulte. ADN se lance également dans la coproduction de nouvelles séries originales.*

**Contacts presse :**

Stéphane Le Bars – Délégué général - AnimFrance & USPA - s.lebars@animfrance.fr

Florence Braka – Déléguée générale - SATEV – f.braka@ffap.fr

Emmanuelle Jouanole – Présidente – SEDPA – ejouanole@terranoa.com

Vincent Gisbert – Délégué général – SPECT – vincentgisbert@spect.fr

Céline Hautier – Déléguée Animation – SPI – chautier@lespi.org

Marie Borgen – SACD – marie.borgen@sacd.fr